Minute de silence - Attentats terroristes du 13 novembre à Paris

publié le 15/11/2015 - mis à jour le 11/03/2019

Conformément à la volonté du président de la République, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demande à l'ensemble des personnels ainsi qu'à l'ensemble des élèves et étudiants de respecter, lundi 16 novembre à midi, une minute de silence en hommage aux victimes des attentats survenus ce 13 novembre à Paris.

Les drapeaux seront mis en berne sur l'ensemble des établissements relevant du ministère durant trois jours.

Communiqué de Presse de Mme la ministre de l'éducation nationale :
http://www.education.gouv.fr/cid95375/communique-presse-najat-vallaud-belkacem-suite-des-attentats-terroristes-qui-ont-frappe-paris-seine-saint-denis.html

Portfolio

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.